

Avenue de la gare
09200 SAINT-GIRONS
Tél : 05 34 14 36 50

FICHE D'URGENCE ANNEE 2026-2027*

NOM : Prénom :

Classe : Date de naissance : Lieu :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant les **numéros de téléphone** utiles :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° du travail de la mère : / Portable de la mère :
3. N° du travail du père : / Portable du père :
4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, le lycée appelle le 15 et appelle la famille :

ATTENTION : Rappel du règlement intérieur :

« En cas d'hospitalisation, et pour permettre la prise en charge médicale, **les parents doivent joindre l'hôpital par courriel à l'adresse suivante : urgences.soins@ch-ariege-couserans.fr** »

ATTENTION : Veuillez à nous informer de tout changement de coordonnées téléphoniques

De plus la circulaire rectorale du 16 octobre 2007 précise : « Habituellement lorsque l'élève soigné quitte le lieu d'hospitalisation, c'est avec sa famille. Cependant, dans les hospitalisations de courte durée, le retour de l'élève mineur au lycée nécessite une autorisation parentale écrite et signée. Par ailleurs, les modalités de ce retour et le financement, votées en conseil d'administration, sont les suivantes : retour en taxi, ambulance ou VSL, à la charge des familles ».

À

le

Signature des parents

IMPORTANT : Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** :

Joindre la copie des pages de vaccinations du carnet de santé (obligatoire)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

.....

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.